

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 décembre 2024

A 17h00 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Alexandre de LANFRANCHI, Maire

Etaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; CUCCHI-FRESI Françoise ; DERUDAS Denis ; MONDOLONI Antoine ; DUFOUR Josée ; LUCIANI Maria Lisa ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise ; PEDINIELLI Pierre ; de LANFRANCHI Jean Marc ; de LANFRANCHI Emmanuelle ; VALLI François ;

Etaient absents : de PERETTI Don Napoléon ; MAESTRATI Jean-Napoléon ;

Ont donné pouvoir : SERENI Jacques a donné pouvoir à PEDINIELLI Pierre ;

Etait également présent : Ange NICOLAI

Madame LUCIANI Maria Lisa a été nommée secrétaire.

1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 novembre 2024

Le PV est adopté sans modifications.

2 – Délibération créant un poste d'accroissement temporaire d'activité au service technique (école)

M. le Maire indique que Madame Madina MERCHI occupe ce poste d'accroissement temporaire d'activité depuis sa création en septembre 2024. Il lui a été proposé de poursuivre cette activité professionnelle sur la base d'un engagement à plus long terme, ou bien de poursuivre celle-ci via une reconduction de son contrat. Le besoin de renfort du service technique affecté à l'école existe toujours et motive cette délibération qui vise, conformément aux souhaits de l'agent et de la commune, à proroger l'existence de ce poste temporaire pour une durée de six mois du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025. Il sera nécessaire, à cette échéance de choisir entre le recours à des contractuels sur ce besoin ou de pérenniser ce besoin via la création d'un emploi permanent.

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

3 – Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Il s'agit d'une délibération de forme relative à la continuité de l'action communale. En effet, cette délibération permet au Maire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au titre au budget de l'exercice précédent dès le 1^{er} janvier 2025. Cela permet de ne pas empêcher tout engagement de nouvelles dépenses dans l'attente du vote du budget principal pour 2025.

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

4 – DM n°04 du BP

A l'approche de la fin de l'année budgétaire, cette décision modificative permet de se rendre compte de la réalité des dépenses réalisées. En effet, concernant le 011 (Charges à caractère général) une augmentation des crédits de quelques milliers d'euros est nécessaire pour tenir compte de l'accroissement des dépenses sur 2024. Les dépassements d'articles budgétaires concernent pour l'essentiel les travaux de débroussaillments réalisés par des privés sur les terrains communaux, ainsi que, dans une moindre mesure, l'entretien des bâtiments publics et les contrats de prestations de service. Concernant le chapitre 012 (dépenses de personnel), aucune augmentation des crédits ouverts au chapitre n'est à prévoir. Une modification des crédits doit être réalisée entre ceux prévus pour le personnel titulaire (augmentation), la rémunération des apprentis (augmentation) et le personnel non titulaire (diminution). Enfin, au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante), l'augmentation de la subvention votée à l'association ADMR I Ghjuvannali lors du dernier conseil municipal doit être traduite budgétairement, tandis que la subvention prévue au SIVU des Eaux voit son imputation être modifiée mais son montant inchangé.

Du côté des investissements, des réajustements de crédits doivent avoir lieu au sein même du programme des travaux divers de 2024, une légère augmentation de crédit doit être votée pour permettre le solde des travaux de la salle des délibérations de la commune, compensée par une baisse des crédits alloués à l'aménagement de la maison Jacquet.

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

5 – Délibération de mise à disposition d'un agent de la communauté de communes

Cette délibération concerne la mise à disposition de Madame Mireille Nicolai à la commune de Levie. C'est un agent qui est mis à disposition de la commune depuis plusieurs années et qui a la charge de la réalisation de la paie des agents pour un volume mensuel de 4 heures de travail. Cette mise à disposition est utile pour nos services et participe à la mutualisation des moyens et des fonctions entre la CCAR et les communes membres. Il est ainsi proposé de valider cette mise à disposition pour une année supplémentaire.

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

6 – Décisions du Maire (marché public de rénovation de la toiture de la maison médicale, marché d'entretien des stations d'épuration de Levie et de Tirolo)

M. le Maire informe le conseil de l'attribution de deux marchés publics inférieurs aux seuils formalisés, où le maire dispose d'une compétence déléguée du conseil municipal. Il y a tout d'abord la rénovation énergétique de la toiture de la maison médicale. C'est un marché public de travaux attribué directement à l'entreprise De Peretti BTP en raison du montant du marché (<100 000 euros HT, loi ASAP). Le marché est d'un montant de 51 508.90 € HT et est subventionné par le Comité de Massif de la Collectivité de Corse à 80 % du montant HT et par EDF. Il est prévu pour durer 1 mois maximum, il est déjà bien avancé et se terminera, sauf imprévus, d'ici la fin du mois de décembre.

L'autre marché concerne l'entretien des stations d'épuration de Levie et Tirolo. Une consultation publique a été lancée pour la passation d'un accord-cadre à bon de commande sur un an, deux fois reconductible. Deux entreprises ont répondu à la consultation. Après négociation, l'offre de l'entreprise MUSE est privilégiée pour une attribution au 1^{er} janvier 2025. Le montant maximal de l'accord cadre à bon de commandes est de 40 000 euros HT annuel soit 120 000 euros HT sur 3 ans.

Une réunion doit bientôt se tenir avec l'entreprise pour évoquer la gestion de la station d'épuration de Tirolo, à la suite des rapports et des remarques du SATESE et de la police de l'eau. Une forte consommation d'eau a été détectée dans l'été, potentiellement due aux besoins en eau des roseaux de la station. L'entreprise avait été informée et elle devait diminuer cette consommation. Aujourd'hui, malgré les efforts décrits par l'entreprise, la consommation s'est poursuivie et des investigations vont être demandées à l'Office hydraulique pour chercher la source de cette consommation excessive.

7 – Questions diverses

M. le Maire évoque l'incident qui a touché deux personnels du service technique en fin de semaine dernière. Le personnel technique s'est fortement alcoolisé notamment dans la soirée du jeudi. Un des deux agents ne s'est pas présenté au travail le vendredi. Les agents ont été sensibilisés à cette problématique et sommés de ne plus reproduire ces comportements sous peine de sanctions disciplinaires et pécuniaires.

Plusieurs conseillers municipaux soulèvent la problématique posée par ce type de comportement alors qu'il va être proposé à M. Nicolas Biccherai une stagiairisation en tant qu'agent technique communal. Il faut disposer de leviers à sa disposition pour que cela ne se reproduise plus.

En effet, M. le Maire indique que M. Biccherai sera stagiairisé à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée prévisionnelle d'un an. Il devra continuer à donner satisfaction durant cette année.

M. le Maire évoque aussi un marché du travail très contraint, avec peu de profils disponibles. Il évoque le cas ayant eu lieu précédemment dans l'année : une stagiairisation avait été proposée à un agent et ce dernier n'avait pas donné satisfaction en raison de plusieurs manquements dans son comportement. La stagiairisation n'avait alors pas eu lieu. Ainsi, il est nécessaire de fidéliser les profils de qualité dont dispose la commune.

M. Mondoloni évoque la possibilité de mise en place d'une journée continue pour éviter les apéritifs alcoolisés lors de la pause méridienne.

M. le Maire et plusieurs conseillers indiquent que ce n'est pas à l'ordre du jour actuellement.

M. Jean-François Aquino rencontre des problèmes personnels depuis juillet. Il est proposé par le Maire de réfléchir à une solution de recourir à nouveau à ses services via un contrat limité à quelques heures par jours uniquement. Il convient de trouver une formule adéquate étant donné qu'un temps plein n'est actuellement pas nécessaire au sein du service technique.

M. Mondoloni évoque aussi la nécessité de remettre en place un planning. Le cas de l'été est évoqué avec la mise en place du planning avec M. Nicolai et les agents techniques. Cela n'a pas été reconduit à la sortie de l'été.

Les élus M. Jean Marc de Lanfranchi, M. Antoine Mondoloni et M. Denis Derudas souhaitent que soit mise en place une réunion hebdomadaire à compter de janvier les associant pour remettre en place des plannings.

Une réunion en début d'année est nécessaire pour la réalisation d'arbitrages, de choix budgétaires et de choix relatifs au programme municipal pour la dernière année de mandature. Cette réunion permettra de faire un bilan et un point d'étape des projets terminés ou en cours et de se fixer un ordre de priorité pour les 15 mois restants.

La séance est levée à 18h40